



Connect #37

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



En partenariat avec [achatpublic.info](#)

RENDEZ-VOUS EXPERTS VENDREDI 25 JUIIN À 9H30

CCAG FCS : à quoi s'attendre ?

À l'instar des quatre autres CCAG « historiques », le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) a été modifié par un arrêté du 30 mars dernier. On entend par fournitures courantes celles « pour lesquelles l'acheteur n'impose pas de spécifications techniques propres au marché ». Entrent notamment dans cette catégorie les fournitures standards, normalisées ou achetées sur catalogue.

Outre la mise à jour de stipulations justifiée par l'évolution de la réglementation..., ce CCAG 2021 contient un certain nombre de nouveautés concernant les pénalités de retard, la résiliation anticipée des prestations, les prestations supplémentaires ou modificatives...

Afin d'appliquer au mieux ce nouveau CCAG, **Maître Raphaël Apelbaum**, avocat associé au sein du cabinet Lexcase, présentera les principales innovations.

JE M'INSCRIS ►



CONTRATS PUBLICS N°220 EST EN LIGNE

Actualité du contentieux des contrats publics

Depuis novembre dernier, les juridictions administratives ont rendu un certain nombre de décisions concernant toutes les étapes de la vie des contrats publics. Ainsi, le Conseil d'État a notamment précisé sa jurisprudence relative à la procédure de passation des accords-cadres, à la notation des offres, au recouvrement des pénalités ainsi que les conditions permettant de bénéficier de l'interruption de la prescription décennale dans le cadre d'un référé expertise...

Voici le sommaire de ce dossier :

- [Qualification des contrats et des signataires](#) - Sophie Nicinski
- [Éléments d'appréciation pris en compte pour noter les critères de sélection des offres](#) - Céline Buhaj
- [De modestes éclairages sur la procédure de passation des accords-cadres : l'arrêt Métropole européenne de Lille](#) - Gaëlle Collin
- [Quoi de nouveau concernant l'appréciation des candidatures ?](#) - Philippe Neveu
- [Le recouvrement des pénalités dans la ligne de mire du Conseil d'État](#) - Delphine Durand
- [Précisions sur la qualité d'un avocat pour représenter une entreprise dans le cadre d'une réclamation pré-contentieuse](#) - Yann Simonnet
- [Résiliation tacite d'un contrat : un mécanisme incertain ?](#) - Laurent Sery et Julie Coulange
- [Précisions sur le contentieux des actes détachables](#) - Clémentine Liet-Veaux
- [Contentieux de la régularité des procédures de passation et précisions sur les conditions relatives à l'interruption de la prescription décennale](#) - Laurent Bonnard

JE LE CONSULTE



CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette nouvelle mise à jour du *Code général des collectivités territoriales* intègre notamment l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ([fiche 2.12.190](#), [fiche 3.12.110](#), [fiche 4.13.180](#), etc.), la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ([fiche 4.33.010](#), [fiche 4.42.300](#), [fiche 3.33.050](#), etc.), la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ([fiche 2.22.300](#), [fiche 2.25.040](#), [fiche 3.23.040](#), [fiche 4.21.010](#)).

Voici la liste des 64 dossiers mis à jour :

- [1.22.010 Chapitre unique - Principes généraux et conditions de délivrance de l'agrément ministériel des organismes de formation des élus locaux](#)
- [1.31.020 Chapitre unique - Bail emphytéotique administratif](#)
- [1.31.050 Chapitre unique - Dispositions diverses](#)
- [1.51.010 Chapitre unique - Principes généraux](#)
- [1.51.030 Chapitre unique - Aides revêtant la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains ou bâtiments et garanties des collectivités](#)
- [1.51.060 Chapitre unique - Interventions spécifiques](#)
- [1.61.100 Chapitre 3 - Dotation globale de fonctionnement et autres dotations - Dispositions générales](#)
- [1.61.190 Chapitre 5 - Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée - Dispositions générales, ressources et bénéficiaires du FCTVA](#)
- [1.61.200 Chapitre 5 - Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée - Dispositions techniques, calcul du taux de compensation forfaitaire et composition de l'assiette du FCTVA](#)
- [1.61.210 Chapitre 5 - Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée - Bénéfice, exclusion et modalités de remboursement du FCTVA](#)
- [1.61.260 Chapitre 7 - Dispositions relatives aux comptables des collectivités territoriales - Exécution forcée des titres de recettes](#)
- [1.62.010 Chapitre unique - Indemnités de fonction saisissables et fonds de financement pour l'allocation de fin de mandat](#)
- [1.83.010 Chapitre unique - Représentation des communes à certains organismes](#)
- [1.88.010 Chapitre unique - Garanties accordées aux élus locaux - Indemnités et allocation de fin de mandat](#)
- [2.12.190 Chapitre 3 - Conditions d'exercice des mandats municipaux - Droit à la formation](#)
- [2.21.160 Chapitre 3 - Pouvoirs de police portant sur des objets particuliers - Police des funérailles et des lieux de sépulture \(Certificat de décès, opérations consécutives au décès et règles applicables aux exhumations\)](#)
- [2.22.190 Chapitre 3 - Cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires - Règlement national des pompes funèbres](#)

- 2.22.300 Chapitre 4 - Services publics industriels et commerciaux - Dispositions générales en matière d'eau et d'assainissement
- 2.22.310 Chapitre 4 - Services publics industriels et commerciaux - Ordures ménagères et autres déchets
- 2.25.040 Chapitre 3 - Participation au capital de sociétés - Dispositions générales
- 2.33.010 Chapitre 1 - Catégories de recettes - Section de fonctionnement
- 2.33.050 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- 2.33.110 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Taxes particulières aux stations (Dispositions générales concernant la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire)
- 2.33.120 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Taxes particulières aux stations (Taxe de séjour)
- 2.33.130 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Taxes particulières aux stations (Taxe de séjour forfaitaire)
- 2.33.150 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Taxes particulières aux stations (Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos)
- 2.33.170 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Versement destiné aux transports
- 2.33.180 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Redevance pour l'enlèvement des déchets et ordures ménagères
- 2.33.240 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation globale de fonctionnement (Dispositions générales)
- 2.33.260 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation globale de fonctionnement (Dotation d'aménagement : Dispositions générales)
- 2.33.290 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation globale de fonctionnement (Dotation d'aménagement : Dotation de solidarité rurale)
- 2.33.320 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation d'équipement des territoires ruraux
- 2.33.375 Chapitre 5 - Dotations, subventions et fonds divers - Subventions au titre du fonds d'aide pour le relogement d'urgence
- 2.33.378 Chapitre 6 - Péréquation des ressources - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- 2.51.110 Chapitre 2 - Dispositions spécifiques à la Ville de Paris - Dispositions financières
- 2.53.020 Chapitre unique - Dispositions financières - Versement destiné aux transports
- 2.57.120 Chapitre 3 - Communes de la Polynésie française - Organisation de la commune
- 3.12.110 Chapitre 3 - Conditions d'exercice des mandats départementaux - Droit à la formation
- 3.23.040 Chapitre 1 - Interventions en matière économique et sociale - Participation au capital de sociétés
- 3.33.050 Chapitre 3 - Contributions et taxes autres que celles prévues par le code général des impôts - Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
- 3.33.080 Chapitre 4 - Concours financier de l'État - Dotation globale de fonctionnement
- 3.33.115 Chapitre 5 - Péréquation des recettes fiscales - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux
- 3.41.030 Chapitre 3 - Dispositions financières - DGF et autres dispositions financières particulières
- 3.66.020 Chapitre 2 - Recettes - Recettes fiscales et redevances
- 4.13.180 Chapitre 5 Conditions d'exercice des mandats régionaux Droit à la formation
- 4.21.010 Chapitre unique - Vocation économique des régions
- 4.22.040 Chapitre unique - Dispositions générales - Délégation d'attributions à la commission permanente du conseil régional
- 4.25.010 Chapitre 1 - Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - Objet, procédure d'évaluation, mise en œuvre
- 4.25.020 Chapitre 2 - Recherche et développement technologique - Programmes et comité consultatif régional de recherche et de développement technologique
- 4.33.010 Chapitre 1 - Dispositions générales - Inscription budgétaire des recettes en section de fonctionnement ou d'investissement
- 4.33.042 Chapitre 2 - Modalités particulières de financement - Péréquation des recettes fiscales
- 4.42.300 Chapitre 5 - Dispositions financières - Recettes
- 5.21.020 Chapitre 1 - Dispositions communes - Règles générales relatives aux EPCI
- 5.21.100 Chapitre 1 - Dispositions communes - Dispositions financières communes
- 5.21.110 Chapitre 1 - Dispositions communes - Dispositions financières relatives aux EPCI dotés d'une fiscalité propre
- 5.21.230 Chapitre 2 - Syndicat de communes - Dispositions financières (Taxe sur l'électricité et modification des contributions communales)
- 5.21.300 Chapitre 4 - Communauté de communes - Dispositions financières
- 5.21.400 Chapitre 5 - Communauté urbaine - Dispositions financières
- 5.21.450 Chapitre 6 - Communauté d'agglomération - Dispositions financières
- 5.21.550 Chapitre 9 - La métropole du Grand Paris - Les établissements publics territoriaux
- 5.72.020 Chapitre 2 - Dispositions financières - Règles applicables et autres dispositions
- 5.84.020 Chapitre 2 - La coopération intercommunale - Dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunal
- 7.12.120 Chapitre 5 - Conditions d'exercice des mandats - Droit à la formation
- 7.22.180 Chapitre 7 - Conditions d'exercice des mandats - Droit à la formation

JE LE CONSULTE



VISIONNEZ LES DERNIERS REPLAYS RENDEZ-VOUS EXPERTS

- ▶ **CCAG TIC : à quoi s'attendre ?**
- ▶ **Actualité du droit de l'environnement**
- ▶ **La blockchain au service de l'immobilier**



Mon compte

Parrainage



Assistance

Calendrier 2021

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Moniteur Juris » dans le cadre de votre abonnement. Moniteur Juris est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Moniteur Juris », [suivez ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Moniteur Juris fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© 2021